

Le 14 décembre 2023

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communautaire

Le Mercredi 20 décembre à 18h00

A la salle des fêtes de Chalvraines

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 novembre 2023 à Sommerécourt
2. Décision modificative
3. Modification du tableau des effectifs
4. Lancement d'un marché de fourniture de cuves de récupération d'eaux de pluies
5. Convention financière avec les communes d'Andelot-Blancheville et Rimaucourt dans le cadre du financement de la Voie Verte
6. Attribution du marché d'acheminement et de fourniture en électricité
7. Questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,



Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2023_9_125

Nombre de délégués en
exercice : 77

Présents : 48

Votants : 54

**Objet : Décision
modificative**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi 20 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLES DES FETES DE CHALVRAINES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 13 Décembre 2023

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE Brigitte, Madame GUERBERT Dominique, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Madame HENRISSAT Laëtitia a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Monsieur ROUTIER Alain
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HASSELVANDER Jonathan, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Le Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des ajustements sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement des budgets « Général » « Scolaire » et « Petite Enfance » pour régulariser les écritures de fin d'année.

Le Président propose de procéder au vote de crédits supplémentaires ou virement de crédits sur les budgets concernés de l'exercice 2023.

1) Budget général : affectation du résultat du budget annexe Projet Touristique

Par délibération n° 2023-8-110 en date du 27 novembre 2023, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a affecté les résultats du budget annexe « Projet Touristique » clôturé suite à la cession du camping, sur le budget général.

Il est donc nécessaire de modifier l'affectation des résultats du budget général pour l'exercice 2023. Il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Libellé	Projet touristique EXERCICE 2023	Article	En euros
<i>Déficit antérieur reporté (Dépenses de fonctionnement)</i>		002	22 100,15
Excédent d'investissement (Dépenses d'investissement)		001	223 513,13

Libellé	Budget Général EXERCICE 2022	Article	En euros
<i>Excédent antérieur reporté (Recette de fonctionnement)</i>		002	867 476,80
Excédent d'investissement (Dépenses d'investissement)		001	224 982,34

Affectation budget général à modifier

		2022	2023 BA	Affectation
<i>Excédent antérieur reporté (recette de fonctionnement)</i>	002	867 476,80	-22 100,15	845 376,65
Excédent d'investissement dépendances d'investissement)	001	224 982,34	223 513,13	448 495,47

Le transfert des résultats est inscrit au Budget général. Il est donc nécessaire de modifier les prévisions budgétaires d'affectation du budget « Général », voté le 27 mars 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT**COMPTES RECETTES ET DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
001 Recettes	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	223 513	
21 Dépenses	- 21 Immobilisations corporelles		
	- 2151 -OPNI Réseaux de voirie Liaison douce Andelot Rimaucourt	213 513	
	Art. - 21571 Matériel roulant		
	Op. - OPNI Opération non individualisée	10 000	
Total		223 513	0,00

SECTION FONCTIONNEMENT**COMPTES RECETTES ET DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
002 Recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté		22 100
TOTAL			22 100
011 Dépenses	615228 Autres bâtiments		22 100
TOTAL			22 100

2) Budget annexe Scolaire

Il est nécessaire de réajuster les dépenses liées au personnel pour la fin d'année afin de prendre en compte des contrats occasionnels de remplacement et le remboursement de personnel mis à disposition.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**COMPTES DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
012 / 6217 / 016	Personnel affecté par la commune membre du GFP	47 000,00	
012 / 64111	Rémunération principale	8 000,00	
012 / 6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 500,00	
012 / 6453	Cotisations aux caisses de retraites	500,00	
011 / 615221	Bâtiments publics		48 000,00
Total		58 000,00	48 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
013 / 6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00	
Total		10 000,00	0,00

3) Budget « Petite Enfance »

Le service de gestion comptable de Chaumont a recouvré une créance admise en non-valeur lors de la séance du Conseil du 27 novembre. L'ouverture de crédits permet d'ajuster les écritures comptables.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
65 / 6542	Créances éteintes	200,00	
Total		200,00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
77 / 7714 / HCA	Recouvrement sur créances admises en non valeurs	200,00	
Total		200,00	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **AFFECTE** les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe projet touristique sur le budget général, comme indiqué ci-dessus
- **VOTE** les crédits supplémentaires et virements de crédits indiqués ci-dessus
- **ADOpte** les décisions modificatives sur les budgets primitifs 2023, Général Scolaire et Petite Enfance.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 20/12/2023

Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**délibération :
D_2023_9_126**

Nombre de délégués en
exercice : 77

Présents : 48

Votants : 54

**Objet : Modification du
tableau des effectifs**

L' an deux mille vingt trois, le mercredi 20 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLES DES FETES DE CHALVRAINES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 13 Décembre 2023

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE Brigitte, Madame GUERBERT Dominique, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Madame HENRISSAT Laëtitia a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Monsieur ROUTIER Alain
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HASSELVANDER Jonathan, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs prenant en compte le changement de situation au sein des structures petite enfance.

En effet, il est nécessaire de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 35/35 afin de répondre à l'encadrement réglementaire nécessaire au sein de la crèche Boubie à Andelot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs afin de prendre en compte la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 35/35 ;
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget petite enfance de l'exercice ;
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 20/12/2023

Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

Nicolas LACROIX

Collectivité : Communauté de Communes Meuse Rognon Budget Enfance										
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 11/12/2023										
Grade	Cat.	Durée hebdo. Du poste en centième	Durée hebdo en H/mns	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Poste vacant	Poste occupé			
							Statut	temps de travail (TP en %		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE										
FILIÈRE TECHNIQUE										
Adjoint technique territorial										
FILIÈRE ANIMATION										
Adjoint territorial d'animation ppl 2ème classe	C	17,50	17h30	1	1	0	Non titulaire	0,5		
Adjoint territorial d'animation	C	35,00	35h00	1	0	1		1		
Adjoint territorial d'animation	C	25,00	25h00	1	1	0	stagiaire	0,71		
Adjoint territorial d'animation	C	25,00	25h00	1	0	1		0,71		
Adjoint territorial d'animation	C	25,00	25h00	1	1	0	Titulaire	0,71		
Adjoint territorial d'animation	C	25,00	25h00	1	1	0	Titulaire	0,71		
Adjoint territorial d'animation	C	30,00	30h00	1	1	1	stagiaire	0,71		
Adjoint territorial d'animation	C	35,00	35h00	1	1	0	Titulaire	0,86		
Adjoint territorial d'animation pl 2è classe	C	35,00	35h00	1	1	0	Titulaire	1		
FILIÈRE MEDICO SOCIALE										
EDUCATRICE JEUNE ENFANT										
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	A	35,00	35h00	1	1	0	Titulaire	1		
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	B	35,00	35h00	1	1	0	Non titulaire	1		
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	B	35,00	35h00	1	1	0	titulaire	1		
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	B	35,00	35h00	1	1	0	Non titulaire	1		
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	B	35,00	35h00	1	1	0	Titulaire	1		
TOTAL				18	15	3		14,48		

à créer au 01/01/2024 →

Adjointe à la directrice multi accueil au 01/01/2023

dispo jusqu'au 16/03/2023

dispo jusqu'au 21/08/2025

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

**délibération :
D_2023_9_127**

Nombre de délégués en
exercice : 77

Présents : 48

Votants : 54

**Objet : Lancement d'un
marché de fournitures de
cuves de récupération d'eau
de pluies**

L' an deux mille vingt trois, le mercredi 20 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLES DES FETES DE CHALVRAINES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 13 Décembre 2023

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE Brigitte, Madame GUERBERT Dominique, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Madame HENRISSAT Laëtitia a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Monsieur ROUTIER Alain
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

La gestion et la préservation de la ressource en eau fait partie des axes prioritaires, dont la récupération des eaux de pluies de toitures, dans le but d'une réutilisation non domestique, au profit d'économies de la ressource en eau potable.

A la suite du séminaire des élus qui a eu lieu en mai dernier, l'assemblée communautaire a approuvé l'opération groupée d'achat de récupérateurs d'eau de pluie à destination des habitants et des communes du territoire.

Une large concertation des habitants a eu lieu afin de quantifier le nombre d'équipements nécessaires pour couvrir les besoins du territoire : au total, plus de 600 demandes ont été collectées pour des modèles de cuves d'une capacité de 650 litres et de 300 litres.

Au regard des besoins identifiés, il est nécessaire de recourir à un marché de fournitures à procédure adaptée, le coût estimatif du projet s'élevant à environ 80 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de lancer un marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de cuves de récupération d'eau de pluie d'une capacité de 650 litres et 300 litres.
- **AUTORISE** le Président à solliciter et déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de tous les partenaires potentiels, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 60% du coût prévisionnel TTC et au titre de la DETR 2024 à hauteur de 20%.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 20/12/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire.



Le Président,

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2023_9_128

Nombre de délégués en
exercice : 77

Présents : 48

Votants : 54

**Objet : Convention
financière avec les
communes d'Andelot-
Blancheville et de
Rimaucourt dans le cadre du
financement de la voie verte**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi 20 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLES DES FETES DE CHALVRAINES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 13 Décembre 2023

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE Brigitte, Madame GUERBERT Dominique, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Madame HENRISSAT Laëtitia a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Monsieur ROUTIER Alain
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HASSELVANDER Jonathan, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Dans le cadre de la réalisation de la Voie Verte entre Andelot-Blancheville et Rimaucourt, le Président rappelle que la Communauté de Communes Meuse Rognon a accepté de porter le projet afin de relier les communes d'Andelot-Blancheville et Rimaucourt entre elles et avec les services de proximité.

Afin de finaliser la participation de chaque partenaire à la réalisation de cette liaison douce, le Président propose à l'assemblée d'adopter une convention financière avec les deux communes, aux termes de laquelle il est proposé une participation de chacune d'elles à hauteur de 16 457€HT, déduction faite des subventions, de la TVA et de la participation de la CCMR.

Après en avoir délibéré, l'assemblée communautaire :

- **APPROUVE** le projet de convention financière validant la participation des communes d'Andelot et Rimaucourt au financement de la Voie Verte
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à apporter toute suite nécessaire à son exécution.

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 20 décembre 2023. Transmis en Préfecture et rendu exécutoire.



Le Président,

Nicolas LACROIX

Convention financière
Entre la Communauté de Communes Meuse Rognon et la commune de
Création d'une voie verte entre Andelot-Blancheville et Rimaucourt

La Communauté de communes Meuse Rognon, représentée par son Président en exercice Monsieur Nicolas LACROIX, dûment habilité par délibération 2019-27 en date du 28 février 2019, délégation du Président, ci-après désigné, « la Communauté de Communes Meuse Rognon »

ET

La commune de.....représentée par son Maire en exercice....., dûment habilité(e) par délibération en date du....., ci-après désigné « Commune de »

1- Objet de la convention

Conscients de la nécessité de sécuriser l'accès piéton aux commerces de la Zone d'Activités de la Croix Sainte Barbe et soucieux d'assurer une liaison douce entre les communes d'Andelot et Rimaucourt, la Communauté de Communes Meuse Rognon s'est engagée avec l'accord des communes concernées et le Conseil départemental, gestionnaire de la voirie dans la réalisation d'une voie verte.

Ce projet vise à assurer une plus grande sécurité des piétons et cyclistes circulant le long de la RD 674 et répond ainsi à une logique de déplacements liée à la présence d'activités commerciales, d'entreprises et de services sur le périmètre concerné.

Les communes d'Andelot et Rimaucourt ont ainsi accepté de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de cet investissement à la CCMR qui accepte cette mission dans les conditions énoncées ci-après.

Les objectifs de ce projet entre les agglomérations d'Andelot-Blancheville et Rimaucourt via la ZA sont les points suivants :

- Sécuriser les déplacements piétons et cyclables pour accéder à la zone commerciale.
- Favoriser les mobilités douces pour éviter le recours systématique à l'usage de la voiture
- Renforcer le lien entre les communes

2- Montant des travaux

Type de dépenses	Montant HT	Montant TTC
1) DEPENSES ANNEXES		
Assistance à maîtrise d'ouvrage CD52	2 525,67€	3 030,80€
Relevé topographique	2 600€	3 120€
Hydrogéologue	1 803,60€	1 803,60€
Publication du marché	313,48€	376,18€
SOUS-TOTAL 1	7 242,75€	8 330,58€
2) MARCHÉ DE TRAVAUX		
Lot unique Terrassement - VRD - Aménagements extérieurs MARTEL -CHAUMONT	269 906,00€	323 887,20€
Option 1 : fourniture et pose du réseau d'éclairage	9 378,75€	11 254,50€
Option 2 : éclairage de la voie verte	42 620,00€	51 144,00€
SOUS-TOTAL 2	321 904,75€	386 285,70€
TOTAL	329 147,50€	394 616,28€

3- Mission de la Communauté de Communes Meuse Rognon

Après échange avec les communes concernées et le gestionnaire de la route départementale 674 également AMO pour ce projet, la Communauté de Communes Meuse Rognon réalise toutes les études d'exécution préalables aux travaux et aux autorisations administratives relatives à ce projet. Elle assure la réalisation de l'ensemble des travaux avec l'entreprise qu'elle a régulièrement retenue en application du Code de la commande publique. Elle s'assure de la bonne exécution du marché et procède au paiement de l'entreprise. Elle réceptionne les ouvrages, en lien avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et les communes. Elle engage toute action en justice éventuelle liées aux prestations des entreprises intervenantes.

La commune participe aux réunions de chantier et fait part de ces remarques et prescriptions à la Communauté de Communes Meuse Rognon et à l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

4- Financement

La Communauté de Communes Meuse Rognon assure le paiement des travaux aux différents prestataires intervenant sur le projet. La participation des communes est calculée sur le coût HT, la CCMR assurant la récupération de la TVA. La participation de la commune ne pourra excéder 25% du reste à charge, après déduction des subventions obtenues.

Ainsi, il est proposé une prise en charge de ces travaux répartie de la manière suivante :

- Subventions de partenaires – GIP, CD 52 et DETR - à hauteur de 80% maximum soit 263 318€ HT
- Un reste à charge de 20% soit 65 829,50€HT réparti de la manière suivante :
 - 50% à la charge de la CC Meuse Rognon soit 32 915€HT
 - 25% à la charge de la commune d'Andelot-Blancheville soit 16 457€HT
 - 25% à la charge de la commune de Rimaucourt soit 16 457€HT

5- Réception des ouvrages

Chaque partie est conviée aux réunions de chantier et à la réception des ouvrages.

6- Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur au jour de sa signature par les deux parties. Elle prend fin à la remise des ouvrages à la Communauté de Communes Meuse Rognon (envoi du PV de réception sans réserve).

7- Recours

En cas de litiges, le tribunal administratif compétent est celui de Châlons en Champagne.

Fait à....., le.....
En deux exemplaires.

Pour la Communauté de Communes Meuse
Rognon,

Le Président,

Nicolas LACROIX

Pour la Commune de
.....

Le Maire,

.....

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**délibération :
D_2023_9_129**

Nombre de délégués en
exercice : 77

Présents : 48

Votants : 54

**Objet : Attribution du
marché d'acheminement et
de fournitures en électricité**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi 20 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLES DES FETES DE CHALVRAINES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 13 Décembre 2023

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE Brigitte, Madame GUERBERT Dominique, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Madame HENRISSAT Laëtitia a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Monsieur ROUTIER Alain
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait décidé de lancer une consultation relative à la fourniture et l'acheminement en énergie électrique sur le territoire de la CCMR, le 27 novembre 2023, avec une date limite de réception des offres fixée au 19 décembre 2023 à 12 heures.

Une seule entreprise a déposé une offre : il s'agit d'Electricité de France – EDF.

Selon les critères établis dans le règlement de consultation, la proposition établie par EDF est recevable : l'offre présentée n'est ni irrégulière, ni inappropriée, ni inacceptable et reste économiquement avantageuse.

- Il est donc proposé à l'assemblée de retenir l'offre de la société : **ÉLECTRICITÉ DE FRANCE**, Société Anonyme au capital social de 2 084 365 041 euros, dont le siège social est situé à Paris, 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, domiciliée à Nancy, 1 rue Henriette Gallé Grimm TSA 70 005 et représentée par Christophe Serré, dûment habilité à cet effet, et désignée ci-après par "**EDF**",

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le marché, concernant la fourniture et l'acheminement en énergie électrique à la société EDF
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'engagement.
- **AUTORISE** le Président à signer tout contrat en résultant.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.
- **AUTORISE** le Président à procéder à l'exécution de la présente délibération

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 20/12/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire.



Le Président,

Nicolas LACROIX